

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 avril 2020 et modalités de participation à distance

EUROPLASMA informe ses actionnaires qu'une Assemblée Générale Extraordinaire (l'**Assemblée Générale**) se tiendra le lundi 06 avril 2020, à 14h30 à Pessac (33600) Cité de la Photonique - Bâtiment Sirah, 3-5 Allée des Lumières **et invite ses actionnaires à privilégier un vote à distance.**

Vote par correspondance

Dans le contexte évolutif d'épidémie de coronavirus (covid-19) et de lutte contre sa propagation, il est rappelé que les arrêtés du Ministre des Solidarités et de la Santé du 4 mars 2020 et du 14 mars 2020 ainsi que le décret du Premier Ministre du 16 mars 2020 indiquent notamment que les rassemblements publics favorisent la transmission rapide du virus, interdisent les rassemblements dépassant un certain nombre de personnes et réglementent les déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus.

Europlasma rappelle à ses actionnaires qu'il est **possible de voter aux assemblées générales sans y être physiquement présent, pour cela nous vous conseillons d'envoyer les documents spécifiés ci-dessous en privilégiant l'envoi électronique aux adresses suivantes : contact@europlasma.com ou ct-assemblees@ceceis.com.**

En effet, pour voter à distance, un actionnaire peut exprimer son vote de plusieurs manières. Il peut en particulier :

- **voter par correspondance via un formulaire de vote** disponible sur le site internet d'Europlasma dans [l'espace actionnaires](#). Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que les services de Caceis Corporate Trust – Services Assemblées Générales – 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09/ ou d'Europlasma le reçoivent au plus tard trois jours **avant la tenue de l'assemblée, soit le vendredi 03 avril à zéro heure de Paris ;**
- **donner un mandat de vote (également appelé « procuration »)** à une personne de son choix ou à la Société sans indication de mandataire (pouvoir « en blanc »).

Précisions sur les modalités de participation à l'Assemblée Générale :

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 02 avril 2020 à zéro heure de Paris. Pour les actionnaires détenant des titres au porteur, leur intermédiaire habilité devra leur fournir une « attestation de participation ».

Documents préparatoires

L'avis préalable de réunion a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) du 02 mars 2020 (www.journal-officiel.gouv.fr/bal), au bulletin n°27 (référence 2000366). Il contient notamment l'ordre du jour détaillé, les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée.

Un avis de convocation modificatif a été publié au Bulletin des Annonces Légales obligatoires du 18 mars 2020 (www.journal-officiel.gouv.fr/bal), au bulletin n°34 (référence 2000556) et dans le journal "Sud Ouest". En parallèle, il a été adressé aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif et mis à la disposition des teneurs de comptes de titres pour les actionnaires au porteur.

Ces avis ainsi que l'ensemble de la documentation concernant l'Assemblée peuvent être également consultés sur le site internet de la Société dans [l'espace actionnaires](#), et sont et seront, conformément aux conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables :

- tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société à Zone Artisanale de Cantegrit Est 40110 Morcenx-la-Nouvelle, France ; et
- adressés aux actionnaires par : Caceis Corporate Trust – Services Assemblées Générales, 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09 à la réception de leur demande.

Europlasma suivra en permanence l'évolution de la situation et, en tant que besoin, informera les actionnaires par voie de communiqué de presse.

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication
Tel: + 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations presse
Tel: + 33 (0) 153 673 693 – europlasma@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations investisseurs
Tel: + 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr